



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 19 avril 2021

EN RÉSUMÉ

JEUDI 23 AVRIL

[Conférence de Presse](#) de Jean Castex, Premier Ministre ; Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé ; Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports ; Gérald Darmanin, Ministre de l'Intérieur.

Nominations

- Mme Caroline SEMAILLE, médecin de santé publique, a été nommée directrice générale adjointe chargée des opérations de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)
- M. François MONTEAGLE, jusqu'alors sous- directeur de l'administration générale à la direction de la propreté et de l'eau de la Ville de Paris, a été nommé expert de haut niveau auprès de la préfiguratrice de la future direction de la santé publique de la Ville de Paris
- M. Damien IENTILE, inspecteur des finances, directeur Equity Capital Markets de Société Générale Corporate & Investment Banking (SG CIB), va se voir confier la direction du cabinet de M. Olivier DUSSOPT, ministre délégué chargé des Comptes publics

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

- **Situation sanitaire** : « *Le pic de la troisième vague semble derrière nous* ». La situation épidémique « s'améliore », avec une décline épidémique qui concerne 80 % des départements, selon le Premier ministre, qui souligne que « *le nombre de patients admis en réanimation a atteint un plateau depuis quelques jours* ».
- **Vaccination** : 14 millions de personnes auront bientôt reçu une première dose de vaccin, soit un quart de la population adulte, a rappelé Jean Castex. « *70 % de nos concitoyens âgés de plus de 75 ans et 70 % de nos professionnels de santé ont reçu une première dose* », déclare-t-il.
- Le Premier ministre a rappelé l'objectif de « *20 millions de personnes* » primovaccinées « *à la mi-mai* », et de « *30 millions à la mi-juin* ».
- Le vaccin de Johnson & Johnson commencera à être administré en France à compter de ce samedi 24 avril, a annoncé le ministre de la Santé Olivier Véran.
- **Confinement** :
 - Les limitations de déplacements en journée, notamment le périmètre de 10 kilomètres autour du domicile et les déplacements interrégionaux, seront également levées le 3 mai, a confirmé le Premier ministre.
 - Jean Castex a aussi évoqué un « *nouveau train de réouverture à la mi-mai, qui pourrait commencer par les commerces, certaines activités culturelles et sportives et les terrasses* ».
 - A partir de samedi 24 avril, un système de contrôle renforcé sera mis en place pour les personnes arrivant du Brésil, d'Afrique du Sud, du Chili, d'Argentine et d'Inde. Une quarantaine stricte de dix jours, assortie de contrôles des forces de l'ordre, sera mise en place.
- **Ecole** : Le chef du gouvernement a confirmé la reprise des enseignements scolaires dès lundi prochain, le 26 avril. « *Nous avons la conviction que les dégâts occasionnés par la fermeture prolongée des écoles sont catastrophiques* », a justifié le Premier ministre.
- Un nouveau protocole sanitaire « *très strict* » s'accompagnera d'un dispositif renforcé de 400 000 tests salivaires et d'un large déploiement de 64 millions d'autotests dans les établissements scolaires.
- **Vivre avec le virus** : La France entame l'expérimentation d'un "pass sanitaire" qui pourrait préfigurer le dispositif attendu fin juin par Bruxelles pour certifier les résultats des tests et la vaccination anti-Covid, et "faciliter" les voyages au sein de l'UE. L'application mobile TousAntiCovid, déjà téléchargée par près de 15 millions de personnes, a été mise à jour hier soir pour intégrer un "carnet" permettant de stocker la preuve d'un résultat de test valide (et négatif), qu'il soit antigénique ou PCR, "un certificat de rétablissement de la Covid-19" et, à partir du 29 avril, l'attestation de vaccination.
- Le gouvernement doit présenter mercredi prochain le projet de loi relatif à la gestion de la sortie de crise sanitaire, actuellement soumis au Conseil d'Etat. Il sera débattu le 10 mai à l'Assemblée nationale, puis le 18 mai au Sénat. Composé de neuf articles, il confirme la fin de l'état d'urgence sanitaire au 1er juin prochain, tout en instaurant une longue période de transition (du 2 juin au 31 octobre) conférant de larges pouvoirs au gouvernement, comme le faisait déjà la loi du 9 juillet 2020, qui organisait la première sortie de l'état d'urgence sanitaire.